

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 23
Votants 25
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20251124-DCM_2025_11_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025

L'an deux mille vingt cinq

Le : 24 novembre 2025

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 novembre 2025

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie CHARLES, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, , Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Cyril RONZE, Angelo MANIERI.

POUVOIRS : Cyrille GENEVRIER à Christian SOULIER, Angelo MANIERI à Véronique GENEVRIER.

SECRETAIRE : Françoise BUSALLI.

Délibération n°2025 11 03

OBJET : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET DES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT CENTRE BOURG.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2025_04_08 du conseil municipal du 09 avril 2025 ayant pour objet l'adoption du budget prévisionnel de la commune,

Considérant que les prévisions budgétaires pour l'année 2025 prévoyaient la réalisation d'un emprunt d'équilibre,

Considérant que les investissements inscrits au budget 2025 portent notamment sur le financement des travaux de l'école élémentaire et sur les opérations de réaménagement du Centre-Bourg ;,

Considérant la consultation lancée auprès de quatre organismes financiers,

Considérant l'offre de prêt, les caractéristiques et les conditions générales présentées par la Caisse d'Épargne,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (18 voix pour, 4 voix contre (dont deux exprimant non pas une opposition à l'emprunt mais un regret quant au manque de clarté du financement des opérations) et 3 abstentions) :

- de contracter auprès de la Caisse d'épargne Loire Drôme Ardèche, un emprunt d'un million cinq cent mille euros (1 500 000 €),
- d'approuver les caractéristiques du contrat de prêt suivante :
 - o Durée : 30 ans
 - o Périodicité des remboursements : Trimestrielle
 - o Mode d'amortissement : Constant
 - o Taux d'intérêt : Livret A + marge de 0,92 %
 - o Base de calcul : exact / 360
 - o Remboursement anticipé : possible à chaque échéance, moyennant un préavis de 10 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité égale à 3 % du capital remboursé par anticipation
 - o Frais de dossier : 0,10 % du financement
 - o Phase de mobilisation des fonds : Déblocage des fonds possible en plusieurs fois et au plus tard le 30 décembre 2025 (date de départ de l'amortissement),
- de s'engager à verser les frais de dossier en une seule fois, soit 1500 euros (mille cinq cent euros),
- de s'engager pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités,
- de s'engager, en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu,
- de préciser que la décision d'emprunt prise par le Maire est soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que celles applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur le même sujet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Suivent les signatures,

Copie certifiée conforme,

Saint-Romain-le-Puy, le 1^{er} décembre 2025

Christian SOULIER, Maire

Le Secrétaire de séance,
Françoise BUSALLI



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 02.12.2025
Publié ou Notifié
le : 02.12.2025